

Saint Ouen Marchefroy. Compte rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2009.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu le vendredi dix huit décembre deux mil neuf à la mairie à vingt heures trente, sous la présidence du 2ème adjoint au Maire, Gérard SAVAL. Présents : Me BERARD Isabelle, LEFRANCOIS Christine, MM CLEMENT Jean Dominique, BONTE Joël , FRANCOIS Thierry, FORT François, , PAIN Jacques, SIMON Marc

Absents excusés : Mr DUMAS pouvoir Mr SAVAL, Mr LESUEUR pouvoir Mr PAIN

Absents :

Secrétaire de séance : Mr Thierry FRANCOIS

Date de convocation : le 30 novembre 2009

Le Maire et le Conseil Municipal adressent à tous les habitants de notre commune , à l'occasion de la nouvelle année , leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé.

. Regroupement pédagogique

A ce jour , la commune de Guainville et le regroupement pédagogique du Mesnil-Simon ont délibéré favorablement quant à la sortie de la commune de St Ouen Marchefroy du regroupement.

. Ralentisseurs RD 115-7

Suite à l'avis unanimement favorable de l'ensemble des riverains de la route de Berchères à St Ouen présents à la réunion organisée à la mairie pour la création de deux ralentisseurs d'une longueur de 10 ml, le Conseil Municipal décide par 10 voix pour et une voix contre, la création de deux plateaux ralentisseurs sur le RD 115-7 pour un montant maximum de 18 000 Euros.

Le Conseil Municipal précise que ces travaux ne seront réalisés que si les subventions sont obtenues. Le dossier doit être remis au plus tard le 18 janvier 2010.

. PMAV (Plan Municipal d'accessibilité de la Voirie)

Le Plan Municipal d'Accessibilité de la Voirie établi par la commission accessibilité créée au cours de la réunion du conseil du 11 septembre 2009 est présenté au conseil

Ce plan fait l'état des lieux accueillants du public sur les éventuels problèmes d'accessibilité et donne des solutions.

Pour notre commune les lieux diagnostiqués sont : la mairie, l'école, le cimetière les arrêt du bus et l'église.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter ce plan.

. Bail concernant le terrain communal des haies biffard

Monsieur le Premier Adjoint informe le conseil municipal que le bail consenti à Monsieur Michel POULIN , cultivateur à Saint Ouen Marchefroy, concernant le terrain communal cadastré section ZA 20 « les haies biffard » d'une contenance de 92 ares 80 centiares est expiré.

En conséquence le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De renouveler le bail pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} novembre 2009
- De fixer le loyer annuel conformément au minimum autorisé par l'arrêté préfectoral n° 1612 du 28 septembre 2001 pour les terres de catégories B située en zone IV, zone correspondant à la commune de Saint

Ouen Marchefroy. Selon l'arrêté préfectoral n° 2009-0826 du 29 septembre , la valeur des terres nues au 1^{er} octobre 2009 s'élève 64.32 €/hectare. Ce montant sera chaque année actualisé, en fonction de la variation du nouvel indice par rapport à celui de l'indice précédent. Cet indice est connu au 1er octobre de chaque année. Ainsi pour l'année 2009, conformément à l'arrêté n° 2009-0826 la valeur de cet indice s'établit à 108.6

- Les frais de timbre et d'enregistrement du bail seront à la charge du preneur
- De donner mandat au Maire pour conclure le bail et le signer

. Patinoire à Anet

Suite à l'installation d'une patinoire pendant toute la durée des vacances scolaires de Noël sur la friche à Anet , le projet touchant une population d'environ 25 000 habitants, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'être partenaire et d'accorder une subvention au comité des fêtes de la Mairie d'Anet d'un montant de 500 € .

. Jours exceptionnels d'absence

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion, après lecture de la proposition faite à l'ensemble du Conseil Municipal , celui décide à l'unanimité d'entériner le projet de modèle de délibération concernant une liste d'autorisations exceptionnelles d'absence.

Pour rappel le Conseil Municipal avait décidé à l'unanimité de mettre en place un projet de modèle de délibération concernant une liste d'autorisations exceptionnelles d'absence du personnel communal au titre d'événements familiaux, évènements de la vie et motifs civiques.

. Fêtes de fin d'année.

Le repas des anciens se fera au restaurant L'avaloir à Bû le dimanche 17 janvier à 12h30.
La feuille d'inscription au repas a été distribuée directement aux personnes concernées.

. Information aux familles. (centres de loisir gérés par la communauté de communes)

Le centre de loisir de Bû sera fermé pendant les vacances de Noël. Les enfants peuvent être inscrits au centre de Chérisy information au 02 37 43 70 30

. Elections.

Pour voter en 2010 (élections régionales en mars 2010), il faut s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2009. Une permanence aura lieu le 31 décembre 2009 de 14h00 à 16h30 pour s'inscrire sur les listes électorales

. Tour de table.

-M. PAIN nous informe qu'à cause des conditions météorologiques, il n'y a pas eu de ramassage des ordures ménagères jeudi 17 décembre, il n'est pas prévu de rattrapage et le prochain ramassage se fera le 24 décembre 2009

-M CLEMENT nous donne des nouvelles sur l'avancement des travaux de l'église: Les vitraux sont fabriqués et montés à 98% en atelier mais le montage sur place ne pourra s'effectuer qu'au début de février suite à une urgence sur la cathédrale de Chartres.

-Mme BERARD est en contact avec le conseil général pour préciser l'obligation de la commune concernant les arrêts de bus. Le circuit des bus scolaires des écoles primaires sera modifié suite au changement de regroupement.

-Information transmise par M DUMAS : Une convention prévoyant la mise à disposition pour les habitants de Saint Ouen Marchefroy de la bibliothèque municipale de Berchères Sur Vesgre est en cours d'élaboration.

. Le carnet de St Ouen Marchefroy

Naissances

- Mathys MELAN-PATRICE est né le 19 novembre 2009 à Dreux
- Alice XARDEL est née le 10 décembre 2009 à Poissy

Le Conseil Municipal adresse ses félicitations aux parents.

La séance est levée à 22h15 heures

SAVAL Gérald,

. Horaires d'ouverture de la Mairie.

Les horaires d'ouverture de la Mairie de St Ouen Marchefroy sont :

Lundi : 10 h – 16 h Vendredi : 14 h 30 – 17 h Samedi : 11 h 30 – 13 h

Tél / Fax : 02 37 82 04 53

Courrier électronique: mairie.saintouenmarchefroy.@wanadoo.fr

Site internet de SAINT-OUEN MARCHEFROY : <http://mairie.wanadoo.fr/saint-ouen-marchefroy>